



Service Public
Fédéral
FINANCES

INCITANTS FISCAUX EN FAVEUR DE LA RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Exercice d'imposition 2016 - Année de revenus 2015



10 raisons d'investir en R&D en Belgique



1. Déduction pour revenus de brevets

- Déduction de 80% des revenus de brevets de la base imposable, résultant à un taux d'impôt effectif de max. 6,8% sur ces revenus.
- Pour les sociétés belges et les établissements belges de sociétés étrangères
- Brevets éligibles:
 - brevets développés en interne, dans des centres de recherche en Belgique ou à l'étranger
 - brevets acquis (par achat, licence, ...) pour autant que la société continue à développer les produits brevetés dans des centres de recherche en Belgique ou à l'étranger
 - Depuis le 01/01/2013, les PME sont exemptées des obligations liées au centre R&D
- Revenus visés:
 - les revenus de licences: redevances, avances, ...
 - une quote-part du chiffre d'affaires des produits et services brevetés

2. Déduction pour investissement pour les actifs en R&D et brevets

- Déduction de 13,5% (exercice d'imposition 2016) de la valeur d'investissement
 - des actifs qui tentent à promouvoir la R&D de nouveaux produits et de technologies avancées respectueux de l'environnement
 - des brevets acquis ou développés en interne.
- Exonération reportée sans limite de temps en cas d'insuffisance de bénéfices.

3. Crédit d'impôt R&D

- Economie d'impôt équivalente à celle de la déduction pour investissement (13,5% de la valeur d'investissement)
- Meilleure présentation comptable du coût de la R&D dans un contexte international
- Le crédit non utilisé après 5 ans est remboursé



4. Dispense partielle de versement de Pr.P. sur les rémunérations payées aux chercheurs

- En faveur de l'entreprise (= moyens financiers supplémentaires)
- Principe: le précompte professionnel est retenu normalement, mais une partie ne doit pas être versée à l'Etat
- 80% de dispense!
- Pour les chercheurs engagés dans la R&D et qui ont un diplôme spécifique

5. Déduction pour personnel additionnel

- Exonération de 15.270 euros (exercice d'imposition 2016) des bénéfices des entreprises
- Par unité de personnel supplémentaire affecté à temps plein à un emploi de:
 - chef du service "Gestion intégrale de la qualité"
 - chef du service "Exportations"

6. Prime d'innovation

- Octroyée à un travailleur pour une innovation qui crée une valeur ajoutée réelle pour les activités normales de l'entreprise
- Exonération fiscale et sociale d'une prime unique d'innovation dans le chef du bénéficiaire et de l'employeur
- Montant max: un mois de salaire brut par travailleur et par année calendrier.

7. Régime des expatriés en R&D

- Pour les cadres étrangers et chercheurs temporairement détachés en Belgique:
 - indemnités d'expatriation non imposables jusqu'à concurrence de 29.750 euros par an;
 - remboursements non imposables de dépenses non répétitives (frais d'installation, frais scolaires, ...);
 - exclusion des rémunérations imposables des jours prestés à l'étranger
- Pour les employeurs:
 - réduction des coûts salariaux pour les expatriés

8. Rulings prix de transfert

- Décisions anticipées en matière de «prix de transfert» suivant le principe de pleine concurrence
- Par ex.: rulings «Prix de revient majoré» pour des services R&D

9. Amortissements accélérés

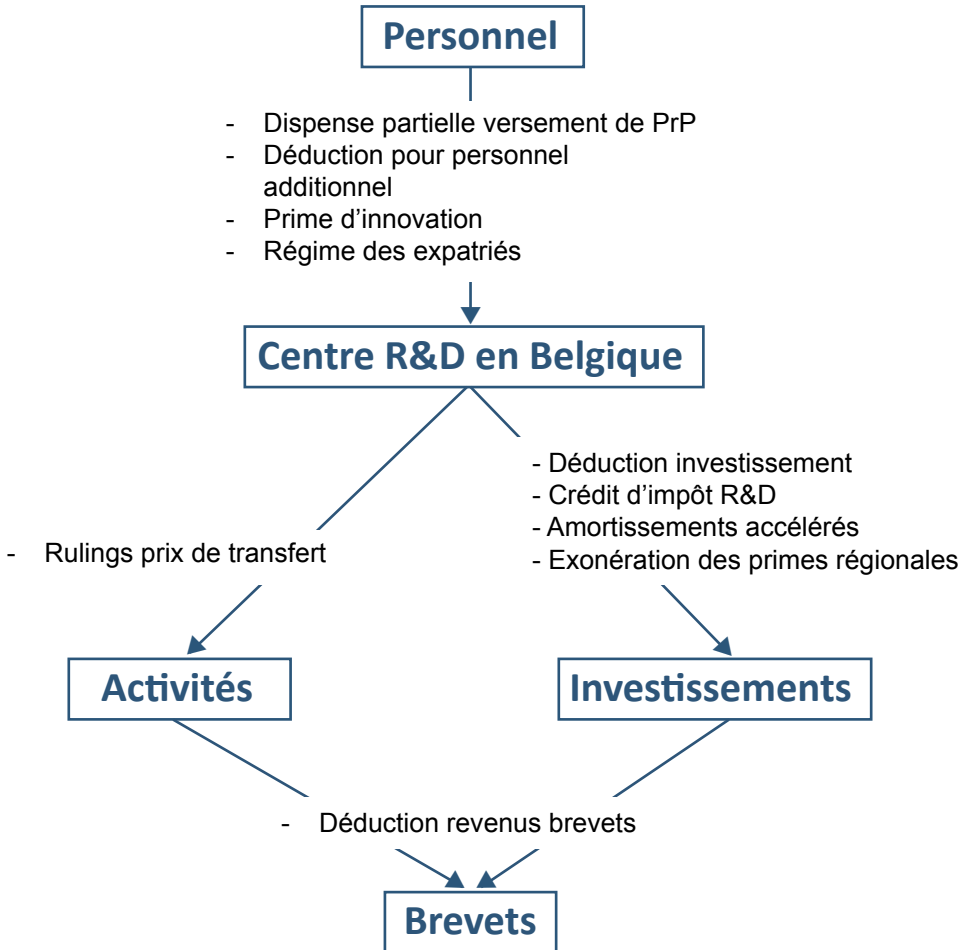
- Amortissements accélérés sur les actifs immatériels en R&D
- En 3 ans (au lieu de 5), suivant la méthode d'amortissement linéaire

10. Exonération des primes régionales

- Exonération fiscale des subsides (en capital et en intérêts) octroyés par les Régions dans le cadre de leur législation d'expansion économique
- Condition: les actifs subsidiés ne peuvent pas être aliénés avant une période de 3 ans.



10 raisons d'investir en R&D en Belgique



10 raisons d'investir en R&D en Belgique

BESOIN D'EN SAVOIR PLUS?

Cellule fiscalité des investissements étrangers
Service Public Fédéral Finances
Parliament Corner
Rue de la loi, 24
B – 1000 Bruxelles

Tél.: + 32 257 938 66
Fax: + 32 257 951 12
e-mail: taxinvest@minfin.fed.be
www.taxinvest.belgium.be

**Invest in Belgium,
Increase your profit**